

Type de chalet souhaité (selon disponibilité)

☐ chalet Comptoir



☐ chalet Boutique



1 900,00 EUR. TTC / chalet (activité non-alimentaire)

2 000,00 EUR. TTC / chalet (activité alimentaire)

Comprend l'alimentation électrique dont la puissance ne dépasse pas 16 A
Dimensions : 3,60 m / 2,40 m

Besoins en fourniture (en supplément)

Un forfait supplémentaire sera appliqué en fonction des besoins de consommation supplémentaires soit :

☐ Tranche 1 jusqu'à 16A : **inclus au tarif**

☐ Tranche 2 de 16 à 32A : **130,00 EUR. TTC**

☐ Tranche 3 de 32 à 63A : **250,00 EUR. TTC**

☐ Option arrivée d'eau : **60,00 EUR. TTC**

Informations techniques

Electricité (un branchement et un spot fournis par chalet) :

Type de courant : monophasé triphasé

Puissance nécessaire : Volts / Ampères

Gaz : oui non

Précisez le matériel utilisé et le nombre de points de chauffe :

.....
.....
.....

Abri / Barnum : oui non

*En cas de fortes pluies uniquement, seules les tentes pliantes de couleur blanche sont autorisées / dimension maximum 3 x 3m. Elles seront montées accolées à la façade du chalet sans les toiles des côtés Aucune autre dimension, ni couleur ne sera tolérée.
SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION PAR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION.*

Collecte des déchets (ne concerne que les activités dites alimentaires)

Je dispose déjà d'une carte d'utilisateur du SMD3 dans le cadre de mon activité professionnelle et m'engage à porter mes déchets dans les Points d'apport volontaire de mon choix, en respectant les consignes de tri.

Je ne dispose pas d'une carte d'utilisateur du SMD3 dans le cadre de mon activité professionnelle et m'engage à en faire la demande auprès du SMD3 et a assumé le coût du traitement de ces déchets défini et validé par le Comité syndical du SMD3 pour l'année 2025.

La demande s'effectue en adressant au SMD3 par mail ou voie postale :

- la convention de service, jointe en annexe du règlement ;
- un extrait Kbis.

Les tarifs suivants sont assujettis à T.V.A. :

- frais de gestion de compte pour l'accès aux PAV : 63,00 EUR HT
- frais de mise à disposition de carte d'utilisateur : 7,65 EUR HT
- coût de collecte des sacs noirs : 5,88 € H.T. par ouverture de borne (30 litres)
- en option / frais de gestion de compte pour l'accès aux déchèteries : 52,00 € H.T.

Documents à retourner

Aucune demande d'inscription ne sera étudiée en commission d'attribution sans l'intégralité des documents demandés. Merci de nous renvoyer ce bulletin de pré-inscription complété au plus tard le dimanche 14 septembre 2025 accompagné des pièces suivantes :

- ❑ un chèque de location du chalet de 1 900,00 € (non-alimentaire) ou 2 000,00 € (alimentaire) à l'ordre du « Trésor public » ;
- ❑ un chèque du montant total des éventuelles options électricité et eau souscrites à l'ordre du « Trésor public » ;
- ❑ un chèque de caution de 1 500,00 € à l'ordre du « Trésor public » ;
- ❑ un extrait d'immatriculation d'entreprise (extrait *Kbis* ou *D1 artisan* ou *attestation MSA*) datant de moins de trois mois ;
- ❑ une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- ❑ une copie de la carte d'activité commerciale ambulante en cours de validité, pour les activités domiciliées hors de Périgueux ;
- ❑ une copie de l'agrément DDCSPP pour les exposants alimentaires concernant la manipulation et la transformation de denrées d'origine animale ;
- ❑ le règlement intérieur du Village de Noël 2025 signé.

Mairie de Périgueux
Direction de la Communication & de l'Évènementiel
« Village de Noël 2025 »
23 rue du Président-Wilson 24000 Périgueux

Je déclare avoir intégralement complété le présent bulletin de pré-inscription et certifie exactes les informations qui y sont renseignées.

*Signature, date et cachet de l'entreprise
(accompagnés de la mention « lu et approuvé »)*